



EXPERT MONDIAL
DE L'INDUSTRIE DU CÂBLE

Nexans

Rapport Financier Semestriel
(Semestre clos le 30 juin 2012)

Rapport d'activité du premier semestre 2012 (Semestre clos le 30 juin 2012)	2
États Financiers Consolidés Résumés (Semestre clos le 30 juin 2012)	10
Compte de résultat consolidé	12
État du résultat global consolidé	13
État de la situation financière consolidée	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Variation des capitaux propres consolidés	17
Notes annexes :	
Principes comptables	19
Principaux événements	20
Segments opérationnels	22
Autres notes	24
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2012	40
Attestation de la personne physique responsable du rapport financier semestriel 2012	42

Rapport d'activité du premier semestre 2012

1. Faits marquants du premier semestre	4
1.1 Acquisition de la société américaine AmerCable	4
1.2 Emission d'une OCEANE 2019 et rachat partiel des OCEANE 2013	4
1.3 Plan d'actionnariat salarié	4
1.4 Enquêtes de concurrence	5
2. Activité du Groupe au premier semestre	5
2.1 Résultats consolidés du Groupe Nexans	5
2.1.1 Revue de l'activité par segment opérationnel (chiffre d'affaires à prix des métaux non ferreux constant et marge opérationnelle)	5
2.1.1.1 Synthèse	5
2.1.1.2 Analyse par métier	5
2.2 Autres éléments du compte de résultat consolidé	7
2.2.1 Effet Stock Outil	7
2.2.2 Dépréciations d'actifs nettes	7
2.2.3 Restructurations	7
2.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux	7
2.2.5 Plus et moins values sur cession d'actifs	7
2.2.6 Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne	7
2.2.7 Résultat financier	8
2.2.8 Impôts	8
2.3 Principaux flux de trésorerie de la période	8
2.4 Etat de la situation financière consolidée	8
3. Orientations et perspectives pour le second semestre 2012	9
4. Facteurs de risques et principales incertitudes	9
5. Transactions avec les parties liées	9

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité du Groupe Nexans pendant le premier semestre de l'exercice 2012. Il est établi sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2012.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris, fait partie de l'indice SBF120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires au 30 juin 2012 était la suivante :

- investisseurs institutionnels : 84,9 % dont environ 20 % pour le Groupe Madeco (Chili), 5,6 % pour le Fonds Stratégique d'Investissement (France) et 5,2 % pour Manning & Napier (Etats-Unis)
- actionnaires individuels et salariés : 12,6 %
- actionnaires non identifiés : 2,5 %

Ce rapport semestriel d'activité doit être lu en liaison avec les comptes consolidés intermédiaires (y compris l'annexe aux comptes) et le Document de référence de Nexans pour l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2012 sous le numéro D.12-0275. Nexans exerce ses activités dans un contexte de risques et incertitudes tenant d'une part à l'environnement économique et d'autre part aux caractéristiques propres de ses métiers. Une description détaillée de ces facteurs de risque et incertitudes, notamment les risques liés aux enquêtes de concurrence ouvertes en 2009, figure au chapitre 6 « Facteurs de risque » du Document de référence 2011. La matérialisation des risques pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives ou le cours de l'action. Il peut exister d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

1. Faits marquants du premier semestre

1.1 Acquisition de la société américaine AmerCable

Nexans a conclu le 29 février 2012 l'acquisition de 100 % de la société américaine AmerCable, acteur de premier plan sur les marchés du pétrole et du gaz et des industries minières en Amérique du Nord. AmerCable produit des câbles hautement technologiques et spéciaux pour des missions délicates en environnements difficiles, notamment dans les mines, dans le domaine du pétrole et du gaz (onshore et offshore) ainsi que pour les industries liées aux énergies renouvelables. Par cette acquisition, Nexans poursuit sa stratégie qui vise à développer son activité Industrie en élargissant sa présence dans le segment des Ressources. Les détails et conditions de cette opération sont présentés en **Note 9** de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2012.

1.2 Emission d'une OCEANE 2019 et rachat partiel des OCEANE 2013

Nexans a émis le 21 février 2012, une nouvelle obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 1er janvier 2019 pour un montant nominal d'environ 275 millions d'euros décomposé en 3 780 588 obligations d'une valeur nominale de 72,74 euros.

Cette valeur nominale fait apparaître une prime de 35 % par rapport au cours de référence⁽¹⁾ de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris, soit 53,88 euros. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou d'actions existantes Nexans à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 2,5 % payable annuellement à terme échu le 1er janvier de chaque année et seront remboursées au pair le 1er janvier 2019. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé total au gré de Nexans à compter du 1er janvier 2016 si le cours constaté pendant 20 jours de bourse consécutifs parmi les 40 qui précèdent l'avis de remboursement anticipé excède de 130 % la valeur nominale des obligations. Les porteurs pourront demander le remboursement anticipé des obligations le 1er juin 2018 au pair majoré des intérêts courus (voir note d'opération publiée sur le site www.nexans.com, rubrique Finance / Documentation ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org).

Concomitamment au placement des OCEANE 2019 auprès d'investisseurs institutionnels, Nexans a lancé une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé (« reverse bookbuilding ») portant sur les OCEANE 2013 en circulation à cette date. Afin de maximiser le nombre d'obligations apportées, la société a offert un prix unitaire de 86 euros représentant une prime de 2,4 % au-dessus de la valeur de remboursement anticipé (prime de remboursement incluse).

A l'issue de l'ensemble de cette opération, Nexans a racheté, au prix unitaire de 86 euros par obligation, 73,8 % des OCEANE 2013 en circulation à cette date (2 801 427 obligations sur 3 794 037), pour un montant total de 241 millions d'euros.

1.3 Plan d'actionnariat salarié

Conformément au projet annoncé en février 2012, Nexans a lancé sur le premier semestre 2012 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres, dont 400 000 actions réservées aux salariés et 100 000 actions réservées à la banque structurant l'offre alternative proposée dans certains pays. Ce plan repose sur une formule structurée dite « à effet de levier », permettant aux salariés de souscrire à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions sont indisponibles pour une durée de cinq ans sauf cas de déblocage anticipé.

(1) Cours de référence déterminé au regard de la moyenne, pondérée par les volumes de transactions, des cours de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de Bourse du 21 février 2012 jusqu'à la fixation des modalités définitives des obligations arrêtées ce même jour.

La période de réservation s'est tenue entre le 21 mai et le 7 juin 2012 (inclus) assortie d'une période de rétractation du 10 au 13 juillet 2012 (inclus). Le prix de souscription a été fixé le 9 juillet 2012 à 24,28 euros (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours constatés durant les 20 jours de bourse précédents). Le règlement-livraison des actions est prévu pour le 3 août 2012 et conduira à émettre 499 984 actions nouvelles pour un montant global de 12,1 millions d'euros.

Dans les pays où l'offre de parts de FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de Stock Appreciation Rights (SAR).

Nexans souhaite, avec cette opération, associer toujours plus étroitement ses collaborateurs, tant en France qu'à l'étranger, aux résultats du Groupe. Il s'agit de la cinquième opération d'actionnariat salarié menée par Nexans depuis 2002, au terme de laquelle les salariés détiendront, directement ou indirectement, environ 4,2 % du capital.

1.4 Enquêtes de concurrence

Courant juin 2012, le Groupe ainsi que les autres sociétés visées dans la procédure ont été auditionnés par la Commission européenne dans le cadre des enquêtes ouvertes contre la Société et sa filiale Nexans France SAS en 2009 pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais on observe, depuis quelques années, que l'audience est suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience.

Le Groupe demeure aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement), aux Etats-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité.

Voir également les notes 2 (Principaux événements) et 15 (Passifs éventuels, litiges) des comptes semestriels résumés, en particulier pour cette dernière concernant la provision pour risques de 200 millions d'euros constituée depuis les comptes consolidés au 30 juin 2011.

2. Activité du Groupe au premier semestre

2.1 Résultats consolidés du Groupe Nexans

2.1.1 Revue de l'activité par segment opérationnel (chiffre d'affaires à prix des métaux non ferreux constant et marge opérationnelle)

2.1.1.1 SYNTHÈSE

Durant le premier semestre 2012, la croissance des activités Distributeurs et Installateurs, Industrie, Distribution et Opérateurs a compensé le repli du chiffre d'affaires du segment Transmission, affecté par un environnement toujours concurrentiel en haute tension terrestre et des difficultés de production en haute tension sous-marine. Au total, le chiffre d'affaires du semestre a atteint 3 577 millions d'euros contre 3 527 millions d'euros au premier semestre 2011. A prix des métaux non ferreux constant, le chiffre d'affaires du premier semestre s'élève à 2 398 millions d'euros contre 2 287 millions d'euros au premier semestre 2011.

A taux de change et périmètre constants, la croissance organique⁽²⁾ du Groupe s'établit à + 0,2 %. Après un premier trimestre contrasté, marqué par un fort retrait de la Transmission et un fort dynamisme des autres activités, le second trimestre se caractérise par un retour progressif à la normale en Transmission. Les segments Distributeurs et Installateurs, Industrie, Distribution et Opérateurs progressent d'un trimestre à l'autre, mais délivrent une croissance organique limitée par rapport au second trimestre 2011.

La marge opérationnelle s'établit à 87 millions d'euros, soit 3,6 % du chiffre d'affaires à prix des métaux non ferreux constant. Elle est impactée par la moindre contribution du segment Transmission.

2.1.1.2 ANALYSE PAR MÉTIER

Nouvelle segmentation des métiers

A compter du 1er janvier 2012, la segmentation des métiers est alignée sur l'organisation du Groupe par marché qui vise en priorité à renforcer la proximité avec les clients. Les activités d'infrastructures d'énergie et de télécom sont désormais regroupées pour former l'activité « **Transmission, Distribution et Opérateurs** » (TD&O). Les activités Bâtiment et LAN sont regroupées pour former l'activité « **Distributeurs et Installateurs** ». Le segment « **Industrie** » demeure inchangé tandis que le segment « **Autres** » inclut désormais les Fils Conducteurs.

Transmission, Distribution et Opérateurs

Les ventes du segment Transmission Distribution et Opérateurs s'élèvent à 1 006 millions d'euros au premier semestre 2012, en décroissance organique de 4 %. Cette évolution reflète des tendances contrastées entre les activités de Transmission et celles de Distribution et Opérateurs.

(2) La croissance organique traduit la croissance des activités du Groupe hors effets change et périmètre.

Transmission

Dans ce segment, il convient de distinguer deux sous-segments : la haute tension terrestre (environ 12 % des ventes du segment TD&O) et les câbles et systèmes sous-marins haute tension (environ 23 % des ventes du segment TD&O).

Haute tension terrestre

L'activité de haute tension terrestre enregistre une légère croissance au premier semestre 2012 par rapport à la même période de 2011. L'environnement concurrentiel reste toutefois difficile, en particulier au Moyen-Orient. La marge opérationnelle de cette activité a également été impactée au premier semestre par l'absence de reprise de l'activité d'installation en Libye, les conditions en termes de sécurité n'étant pas remplies dans ce pays.

A fin juin 2012, le carnet de commandes représente un an d'activité environ.

Câbles et systèmes sous-marins haute tension

Le premier semestre 2012 a été marqué par un cadencement des mises en production moins rapide que prévu dans l'activité de câbles et systèmes sous-marins haute tension. Ces difficultés se sont traduites par un retard de facturation que le Groupe ne rattrapera pas sur l'année 2012, compte tenu du fort taux de charge des usines dans cette activité.

La marge opérationnelle de l'activité a souffert de ce décalage de facturation et d'une moindre activité d'installation.

A fin juin 2012, le carnet de commandes représente environ 1,8 année d'activité.

Distribution

Les ventes de câbles et accessoires de basse et moyenne tension destinés au marché des réseaux de distribution d'énergie s'établissent à 565 millions d'euros au premier semestre 2012. Elles sont en légère croissance organique par rapport à la même période de 2011.

L'Europe, qui pèse environ pour 48% du segment, reste en croissance grâce à la contribution de la France et de la Scandinavie, et en dépit d'une activité en retrait en Allemagne, en Italie et au Benelux. En Amérique du Nord (environ 7 % du segment), le Groupe bénéficie d'une forte demande, qui se traduit par une croissance organique à deux chiffres sur la période. En Amérique du Sud (environ 18 % des ventes du segment), l'activité se stabilise à un niveau significatif, équivalent à celui du premier semestre 2011. La zone Asie-Pacifique (environ 12 % des ventes) voit son activité diminuer sous l'effet principalement de conditions climatiques défavorables en Australie. Enfin, la zone Moyen-Orient Russie Afrique (15 % des ventes du segment) enregistre une forte croissance par rapport au premier semestre 2011 (qui avait été fortement ralentie par les conséquences du Printemps Arabe).

Opérateurs télécom

Les ventes de l'activité « Opérateurs » représentent 94 millions d'euros de chiffre d'affaires au premier semestre 2012, en croissance organique de plus de 10 % d'une année sur l'autre. Dans le domaine des câbles en cuivre, l'activité est tirée par une forte demande en Amérique du Sud tandis que la croissance enregistrée dans le domaine des câbles et composants fibre optique s'explique principalement par la vigueur de la demande européenne.

Au total, la marge opérationnelle du segment Transmission Distribution & Opérateurs s'établit à 23 millions d'euros, soit 2,3 % du chiffre d'affaires à prix des métaux non ferreux constant, en net repli par rapport à la même période de 2011, où elle atteignait 68 millions d'euros, soit 6,6 % des ventes.

Industrie

Les ventes de l'activité Industrie s'établissent à 585 millions d'euros au premier semestre 2012, avec une croissance organique de 3 %.

Les activités de faisceaux destinés principalement aux constructeurs automobiles allemands haut de gamme poursuivent une croissance soutenue. Dans le domaine des transports, l'aéronautique croît tandis que le ferroviaire souffre de l'absence de reprise du segment grande vitesse en Chine. La construction navale, dont une part importante est désormais dédiée au segment des plateformes et FPSO destinés au marché pétrole et gaz, poursuit sa croissance. En revanche, l'activité enregistre un retrait dans le domaine des biens d'équipements et des automatismes, principalement en Europe. Enfin, le segment des Ressources (pétrole et gaz, industrie minière, énergies renouvelables) poursuit sa croissance à deux chiffres. L'intégration de la société AmerCable, désormais dénommée Nexans AmerCable, est très satisfaisante et contribue positivement aux résultats du segment.

Le taux de marge opérationnelle s'établit à 3,5 % du chiffre d'affaires à prix des métaux non ferreux constant, soit un niveau comparable à celui du premier semestre 2011.

Distributeurs et Installateurs

Les ventes du segment Distributeurs et Installateurs s'élève à 652 millions d'euros au premier semestre 2012, soit une croissance organique de près de 5 %.

L'Europe, qui pèse environ 40 % du segment enregistre un niveau d'activité en léger retrait. Cette évolution concerne principalement les câbles pour réseaux locaux qui souffrent de la faiblesse des projets d'immobilier commercial et de centres de données. Dans le domaine des câbles d'énergie, l'activité est globalement stable, grâce à la forte exposition du Groupe à l'Europe du Nord, tandis que l'activité en Europe du Sud continue de se dégrader. L'Amérique du Nord (24 % des ventes du segment) enregistre, quant à elle une croissance robuste de l'ordre de 6 %, la faiblesse du marché du LAN étant plus que compensée par la vigueur du marché des câbles d'énergie tant aux Etats-Unis qu'au Canada. En Amérique du Sud (12 % des ventes du segment), l'activité progresse sur un rythme à deux chiffres, tirée par la vigueur de la demande au Brésil et malgré les pressions concurrentielles qui s'accroissent dans ce pays. La zone Moyen-Orient Russie Afrique (10 % des ventes) enregistre également une croissance à deux chiffres à la fois en Turquie, au Liban ou au Maroc. La pression concurrentielle a toutefois tendance à se renforcer en Turquie et au Maroc. Enfin, dans la zone Asie-Pacifique (14 % du segment), le Groupe bénéficie de son action de repositionnement commercial en Australie, tandis que l'activité en Corée du Sud reste soutenue.

Sous l'effet de la hausse des volumes, la rentabilité opérationnelle progresse par rapport au premier semestre 2011 pour atteindre 43 millions d'euros, soit 6,6 % du chiffre d'affaires à prix des métaux non ferreux constant, contre 32 millions d'euros, soit 5,3 % des ventes.

Autres activités

Le segment « Autres activités », qui inclut désormais les Fils Conducteurs, enregistre un chiffre d'affaires de 156 millions d'euros, stable par rapport à 2011. La marge opérationnelle est proche de l'équilibre.

2.2 Autres éléments du compte de résultat consolidé

2.2.1 Effet Stock Outil

Compte tenu de la poursuite de la hausse des prix des métaux non ferreux au cours des premiers mois de l'année 2012 puis de leur baisse au cours des derniers mois du premier semestre 2012, l'effet 'Stock Outil' est peu significatif au 30 juin 2012 (effet positif de 3 millions d'euros au 30 juin 2012) ; cet effet était positif de 21 millions d'euros au 30 juin 2011.

Pour mémoire, la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé 'Stock Outil').

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne 'Effet Stock Outil' du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks restent valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

2.2.2 Dépréciations d'actifs nettes

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2012, Nexans a procédé à une revue de cette classe d'actifs : en identifiant les éventuels indices de perte de valeur apparus depuis la revue menée au quatrième trimestre 2011, en enrichissant les données prévisionnelles de l'exercice précédent des réalisations des premiers mois de 2012, et en réajustant, si nécessaire, les tendances à moyen terme sur base de l'information disponible à cette date. Aucun indice de perte de valeur nécessitant un test de valorisation n'a été identifié pour les besoins de l'arrêté des comptes au 30 juin 2012.

La charge nette de 2 millions d'euros comptabilisée au premier semestre 2012 concerne les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives n'ont pas permis au 30 juin 2012 d'envisager un renversement de cette position.

2.2.3 Restructurations

Les charges de restructuration se sont élevées à 8 millions d'euros au premier semestre 2012 (voir détail des coûts en Note 12.b de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2012), contre 13 millions d'euros au premier semestre 2011.

Cette charge de 8 millions d'euros en 2012 correspond à divers plans de restructuration de faible amplitude lancés en 2012 ainsi qu'aux coûts comptabilisés au « fil de l'eau », conformément au référentiel IFRS, en lien avec les plans de restructuration engagés les années précédentes notamment en France et en Italie (relocalisation d'actifs, reclassement de personnel...).

Au cours du premier semestre 2011, la charge de 13 millions d'euros correspondait principalement à la constitution des provisions relatives à la réduction des effectifs sur un site industriel en Allemagne.

2.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux

Le Groupe utilise des contrats d'achat et vente à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour couvrir son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et, dans une moindre mesure, plomb).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés.

A fin juin 2012, seules quelques unités pour lesquelles les enjeux ne sont pas jugés significatifs, ne remplissent pas les conditions permettant de qualifier leurs dérivés en instruments de couverture. Pour ces dernières, l'impact de la variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux est reporté sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat.

2.2.5 Plus et moins values sur cession d'actifs

Les plus et moins values sur cession d'actifs ne sont pas significatives à fin juin 2012 (-1 million d'euros), en l'absence de toute opération majeure sur le périmètre du Groupe. Elles ne l'étaient pas non plus à fin juin 2011 (+4 millions d'euros).

2.2.6 Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne

Il est rappelé que le Groupe avait comptabilisé une dotation aux provisions de 200 millions d'euros sur le premier semestre 2011 pour une amende qui pourrait lui être infligée suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS. Pour plus de détail se reporter à la Note 15 de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2012.

En l'absence d'événements nouveaux intervenus sur le premier semestre 2012, cette provision n'a pas évolué au 30 juin 2012.

2.2.7 Résultat financier

Le résultat financier du premier semestre 2012 s'établit à -56 millions d'euros, contre -51 millions d'euros sur le premier semestre 2011. Il est stable si l'on exclut l'effet non récurrent de la prime versée dans le cadre du rachat partiel des OCEANE 2013 en février 2012 (voir ci-dessus 1. Faits marquants du premier semestre).

Le résultat financier du Groupe est principalement composé du service de la dette qui s'élève, net des produits de la gestion de la trésorerie, à -47 millions d'euros sur le premier semestre 2012 et du coût net financier des pensions, de -6 millions d'euros au 30 juin 2012. Le résultat de change n'est pas significatif à cette date.

2.2.8 Impôts

La charge d'impôts du Groupe s'élève à 5 millions d'euros sur le premier semestre 2012, soit 28,4 % du résultat consolidé avant impôts.

Sur le premier semestre 2011, la charge d'impôts s'élevait à 19 millions d'euros, malgré un résultat avant impôts négatif de 133 millions d'euros, compte tenu principalement du caractère non déductible de la dotation aux provisions de 200 millions d'euros comptabilisée pour une amende qui pourrait être infligée au Groupe suite à la communication des griefs reçue en date de 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne.

2.3 Principaux flux de trésorerie de la période

Le Groupe a dégagé une Capacité d'autofinancement, avant coût de l'endettement financier brut et impôts, positive de 151 millions d'euros sur le premier semestre 2012, soutenue notamment par un résultat net positif, avant prise en compte des amortissements et dépréciations d'actifs nets de 75 millions d'euros.

La progression du besoin en fonds de roulement sur le premier semestre 2012 reflète d'une part des effets saisonniers et de croissance pour les activités Distributeurs et Installateurs, Industrie et Distribution et d'autre part l'impact des décalages de facturation par l'activité Transmission.

Compte tenu de l'acquisition d'AmerCable (voir ci-dessus 1. Faits marquants du premier semestre) pour 211 millions d'euros, les flux de trésorerie liés à l'investissement se sont pour leur part élevés à -226 millions d'euros sur les six premiers mois 2012, les investissements corporels réalisés sur la période pour -62 millions d'euros ayant été compensés par des cessions d'instruments de gestion de trésorerie court terme à hauteur de 50 millions d'euros (voir **Note 13.a** de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2012).

Si l'on exclut l'effet positif de 34 millions d'euros lié aux flux de financement long terme intervenus sur le semestre et résultant de la réalisation simultanée en février 2012 de l'émission de l'OCEANE 2019 et du rachat partiel des OCEANE 2013 (voir ci-dessus 1. Faits marquants du premier semestre), les flux de trésorerie provenant des financements sont négatifs de 83 millions d'euros sur la période, compte tenu essentiellement des intérêts payés par le Groupe (soit 60 millions d'euros) et des dividendes distribués au second trimestre 2012 (soit 32 millions d'euros).

Au total, et après prise en compte des variations des taux de conversion, la variation de la trésorerie sur la période est négative de 395 millions d'euros et la trésorerie nette à fin juin 2012 s'établit à 445 millions d'euros (dont 466 millions d'euros de trésorerie active et 21 millions d'euros de découverts et comptes bancaires débiteurs).

2.4 Etat de la situation financière consolidée

Le total Bilan du Groupe augmente légèrement entre le 30 juin 2012 et le 31 décembre 2011. Il s'établit à 5 563 millions d'euros contre 5 544 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La structure de ce bilan évolue de la façon suivante entre ces deux périodes, notamment sous l'effet de la consolidation d'AmerCable depuis le 1^{er} mars 2012 (voir **Note 9** de l'annexe aux comptes consolidés semestriels) :

- Les actifs immobilisés s'élèvent au 30 juin 2012 à 2 098 millions d'euros, contre 1 915 millions d'euros au 31 décembre 2011.
- Le besoin en fonds de roulement opérationnel (clients, stocks, fournisseurs et comptes liés aux contrats long terme), hors effets de périmètre, progresse de 208 millions d'euros entre le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012, sous l'influence de différents effets conjoncturels comme évoqué ci-dessus en 2.3. Cette évolution et l'acquisition d'AmerCable pour 211 millions d'euros expliquent pour l'essentiel la dégradation de la dette nette du Groupe qui passe de 222 millions d'euros à fin 2011 à 678 millions d'euros au 30 juin 2012.
- Les provisions pour risques et charges, incluant les provisions pour engagement de pensions et assimilés, restent à un niveau relativement stable : 613 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 631 millions d'euros à fin 2011.
- Les capitaux propres augmentent sur la période pour s'élever à 1 967 millions d'euros au 30 juin 2012, compte tenu du versement des dividendes compensé par le résultat net positif du premier semestre, la variation de juste valeur positive dégagée par les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, et les écarts de conversion positifs de 24 millions d'euros sur la période. La structure financière du Groupe reste néanmoins particulièrement solide avec un gearing inférieur à 35 % au 30 juin 2012.

3. Orientations et perspectives pour le second semestre 2012

Dans un environnement européen qui reste incertain, le Groupe attend sur l'année une légère croissance organique de ses ventes. La marge opérationnelle du second semestre 2012 devrait progresser sensiblement compte tenu des améliorations du second trimestre enregistrées en Transmission. La dette en fin d'année devrait ressortir à un niveau voisin de celui du 30 juin, après intégration de l'acquisition chinoise Shandong Yanggu et à prix du cuivre comparable à celui du 30 juin.

Le lecteur est par ailleurs invité à se reporter à la section suivante « Facteurs de risques et principales incertitudes ».

4. Facteurs de risques et principales incertitudes

La Société considère que les principaux risques identifiés dans le Document de référence 2011 aux pages 35 à 42 et 173 à 185 n'ont pas évolué de manière significative.

En outre, l'attention du lecteur est attirée sur les risques liés à l'exécution de certains contrats, en particulier suite aux difficultés mentionnées dans le communiqué du 25 avril 2012 (retards de facturation en haute tension du fait d'un cadencement moins rapide que prévu des mises en production en haute tension sous-marine et persistance d'une situation concurrentielle en terrestre pesant sur les marges).

Le lecteur est par ailleurs invité à se reporter à la **Note 15** des états financiers consolidés résumés, notamment s'agissant des risques liés aux enquêtes de concurrence.

Outre les facteurs de risques, les principales incertitudes pour le second semestre 2012 concernent notamment :

- L'environnement économique en Europe ;
- La résilience des marchés d'infrastructure d'énergie dans les pays émergents ;
- La croissance dans les marchés des énergies renouvelables et dans l'Oil & Gas, ainsi que les programmes d'investissement des clients sur ces marchés ;
- Le redressement des câbles industriels dans certains segments de transport tels que les chantiers navals, et le développement du ferroviaire en Chine ;
- La capacité du Groupe d'accroître sa productivité ;
- L'absence d'impact en 2012 des enquêtes de concurrence ouvertes en 2009 ;
- Le risque de crédit client, notamment en Egypte et en Europe, et tout particulièrement en Grèce où le risque crédit ne s'assure plus ;
- La reprise de l'activité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en particulier en Libye où l'exécution de certains contrats a été retardée.

5. Transactions avec les parties liées

La Société considère que les principales transactions avec les parties liées n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2011 aux pages 46 à 54 ainsi qu'à la note 30 des comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Le 24 Juillet 2012,



Le Conseil d'Administration
Représenté par Frédéric Vincent,
Président-Directeur Général

États financiers consolidés résumés

Premier semestre 2012

Compte de résultat consolidé	12
État du résultat global consolidé	13
État de la situation financière consolidée	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Variation des capitaux propres consolidés	17
Notes annexes	18
Principes comptables	19
Principaux événements	20
Segments opérationnels	22
Autres notes	24

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2011
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	(3)	3 577	3 527
Effet du cours des métaux*		(1 179)	(1 241)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT*	(3)	2 398	2 287
Coût des ventes		(3 171)	(3 118)
Coût des ventes à prix métal constant*		(1 992)	(1 878)
MARGE BRUTE		406	409
Charges administratives et commerciales		(279)	(255)
Frais de R&D		(40)	(37)
MARGE OPÉRATIONNELLE*	(3)	87	117
Effet Stock Outil**		3	21
Dépreciations d'actifs nettes	(6)	(2)	(6)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(1)	(3)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(4)	(1)	4
Frais connexes sur acquisitions		(4)	(1)
Coûts de restructuration	(12)	(8)	(13)
Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne***	(2)	-	(200)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		74	(81)
Coût de l'endettement financier (brut)		(51)	(43)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4	6
Autres charges financières	(5)	(9)	(14)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(0)	(1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		18	(133)
Impôts sur les bénéfices	(7)	(5)	(19)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		13	(152)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		13	(152)
- dont part du Groupe		13	(151)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		0	(1)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	(8)		
- résultat de base par action		0,47	(5,29)
- résultat dilué par action		0,46	(5,29)

* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

** Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

*** Sur le premier semestre 2011, une provision de 200 millions d'euros avait été comptabilisée pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne, pour comportement anticoncurrentiel (voir **Note 15**).

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2011
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	13	(152)
Actifs financiers disponibles à la vente	(0)	(0)
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts)	(0)	(0)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	-
Différences de conversion	24	(50)
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts)	24	(50)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	-
Couverture des flux de trésorerie	10	(31)
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts)	10	(14)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	0	(17)
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les mises en équivalence	-	-
Total des autres éléments du résultat global	34	(81)
Total du résultat global	47	(233)
- dont part du Groupe	47	(231)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	0	(2)

La Note 7.b présente la décomposition des effets d'impôts sur les autres éléments du résultat global.

État de la situation financière consolidée

Actif

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2012	31 décembre 2011
Goodwill	(9)	543	386
Autres immobilisations incorporelles		184	184
Immobilisations corporelles		1 182	1 160
Participations dans les entreprises associées		12	7
Autres actifs financiers non courants		44	44
Impôts différés actifs		93	96
Autres actifs non courants		40	38
ACTIFS NON COURANTS		2 098	1 915
Stocks et en-cours		1 145	1 051
Montants dus par les clients sur les contrats de construction		330	293
Clients et comptes rattachés		1 283	1 168
Autres actifs financiers courants*		104	134
Créances d'impôts courants sur les sociétés		32	29
Autres actifs non financiers courants		105	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(10)	466	859
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	1
ACTIFS COURANTS		3 465	3 629
TOTAL DES ACTIFS		5 563	5 544

* Dont actifs financiers court terme inclus dans la dette nette du Groupe : montant nul au 30 juin 2012, 50 millions d'euros au 31 décembre 2011 (voir Note 13).

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2012	31 décembre 2011
Capital		29	29
Primes		1 287	1 286
Résultat et réserves consolidés		408	396
Autres composantes des capitaux propres		209	174
Capitaux propres - part du Groupe		1 933	1 885
Intérêts ne donnant pas le contrôle		34	35
CAPITAUX PROPRES	(11)	1 967	1 920
Pensions et indemnités de départ à la retraite		298	300
Autres avantages à long terme consentis aux salariés		17	16
Provisions (non courant)*	(12) et (15)	227	229
Emprunts obligataires convertibles	(13)	423	499
Autres dettes financières (non courant)	(13)	365	356
Impôts différés passifs		108	102
PASSIFS NON COURANTS		1 438	1 502
Provisions (courant)	(12) et (15)	71	86
Autres dettes financières (courant)	(13)	355	277
Dettes sur contrats de construction		300	319
Fournisseurs et comptes rattachés		1 065	1 051
Autres passifs financiers courants		109	109
Dettes sociales		199	200
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		23	51
Autres passifs non financiers courants		36	29
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
PASSIFS COURANTS		2 158	2 122
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 563	5 544

* Dont provision de 200 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2011, relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir Note 15).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2011
Résultat net consolidé, part du Groupe		13	(151)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		0	(1)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill) ⁽¹⁾		75	76
Coût de l'endettement financier (brut)		51	43
Effet Stock Outil ⁽²⁾		(3)	(21)
Autres retraitements ⁽³⁾		15	189
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS⁽⁴⁾		151	135
Diminution (augmentation) des créances		(149)	(183)
Diminution (augmentation) des stocks		(31)	(98)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(35)	80
Impôts versés		(50)	(33)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(9)	3
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		(274)	(231)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		(123)	(96)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3	7
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(62)	(64)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		48	(29)
- dont appels de marge liés aux dérivés métaux		3	-
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise ⁽⁵⁾		(215)	(8)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(226)	(94)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		(349)	(190)
Émissions d'emprunts à long terme ⁽⁶⁾	(2) et (13)	280	1
Remboursements d'emprunts à long terme		(1)	(1)
Émissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(2) et (13)	(237)	49
- dont remboursement de l'OCEANE 2013 ⁽⁶⁾	(2) et (13)	(241)	-
Augmentations / (réductions) de capital en espèces		1	4
Intérêts financiers versés		(60)	(54)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-
Dividendes payés		(32)	(32)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(49)	(33)
Effet net des variations des taux de conversion		3	(10)
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(395)	(233)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		840	783
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE		445	550
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		466	558
dont Concours bancaires courants – Passif		(21)	(8)

(1) Inclut la part des coûts de restructuration représentant des dépréciations d'actifs immobilisés.

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

(3) Pour le premier semestre 2012, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôts (+5 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pension et restructuration) pour -9 millions d'euros. Pour le premier semestre 2011, ce poste comprenait notamment la neutralisation de la provision relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (+200 millions d'euros), la neutralisation de la charge d'impôts (+19 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pension et restructuration) pour -27 millions d'euros.

(4) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « CAF opérationnelle » qui, à partir du solde « Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier brut et impôts », s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (respectivement 15 et 30 millions d'euros au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011) et déduction des charges financières et de l'impôt courant payé sur la période.

(5) Dont, sur le premier semestre 2012, 211 millions d'euros décaissés (nets de la trésorerie acquise) au titre de l'acquisition – intégralement payée en trésorerie – d'AmerCable le 29 février 2012 (voir Note 2).

(6) Fin février 2012, l'OCEANE 2013 a été partiellement rachetée pour un montant de 241 millions d'euros et une nouvelle OCEANE à échéance 2019 a été émise pour un montant de 275 millions d'euros (voir Note 2).

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1 ^{er} janvier 2011	28 604 391	29 1 283	-	603	47	202	43	2 164	43	2 207
Résultat net	-	-	-	(151)	-	-	(1)	(151)	(1)	(152)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(31)	(49)	(1)	(80)	(1)	(81)
Total du résultat global	-	-	-	(151)	(31)	(49)	(2)	(231)	(2)	(233)
Distribution de dividendes	-	-	-	(32)	-	-	(1)	(32)	(1)	(33)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1
- sommes reçues de l'émission d'actions	11 5 639	0	3	-	-	-	-	3	-	3
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(1)	-	-	1	(1)	1	-
30 juin 2011	28 720 030	29 1 286	-	420	16	153	41	1 904	41	1 945
1 ^{er} janvier 2012	28 723 080	29 1 286	-	396	(19)	193	35	1 885	35	1 920
Résultat net	-	-	-	13	-	-	0	13	0	13
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	10	24	-	34	-	34
Total du résultat global	-	-	-	13	10	24	-	47	-	47
Distribution de dividendes	-	-	-	(32)	-	-	(1)	(32)	(1)	(33)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres OCEANE	-	-	-	25	-	-	-	25	-	25
Plans d'options sur actions réservés au personnel* :										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	2	-	-	-	2	-	2
- sommes reçues de l'émission d'actions	37 630	0	1	-	-	-	-	1	-	1
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	4	1	-	-	5	-	5
30 juin 2012	28 760 710	29 1 287	-	408	(8)	217	34	1 933	34	1 967

* Y compris impact du plan ACT 2012 (voir Note 2).

Notes annexes

Note 1. Principes comptables

a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de Commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2012.

• Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence sur les états financiers présentés.

• Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2012 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.b** ci-dessous et de l'amendement suivant, applicable de façon obligatoire aux états financiers intermédiaires du premier semestre 2012 :

- **Amendement IFRS 7** « Instruments Financiers – Informations à fournir ». Cet amendement, approuvé par l'Union européenne, vise à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre l'exposition d'une entité cédante aux risques des actifs transférés ainsi que leurs effets potentiels sur sa situation financière.

Le Groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers intermédiaires les amendements et textes suivants, adoptés par l'Union européenne en juin 2012, et dont l'application n'est pas obligatoire en 2012 :

- **IAS 19 Révisée** « Avantages du personnel ». La principale conséquence de cette révision pour le Groupe est la suppression de la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode dite du corridor, précédemment retenue par le Groupe. Sur la base de la situation au 31 décembre 2011, et en retenant un taux d'impôt théorique de 34,5 %, la comptabilisation immédiate au sein des capitaux propres consolidés de l'ensemble des écarts

actuariels et des coûts des services passés précédemment non reconnus se traduirait notamment par une réduction des capitaux propres part du Groupe de l'ordre de 70 millions d'euros. Le Groupe envisage d'appliquer ce texte par anticipation dans ses états financiers consolidés du 31 décembre 2012.

- **Amendements IAS 1** « Présentation des États Financiers », portant notamment sur la nécessité de présenter de façon distincte les autres éléments du résultat global, selon qu'ils soient sujets ou non à un recyclage par le résultat.

Les textes suivants n'ont pas encore été approuvés par l'Union européenne et ne sont donc pas appliqués par le Groupe à ce jour :

- L'incidence du texte suivant est en cours d'analyse :
 - **IFRS 10** « États Financiers consolidés ». Des analyses sont en cours – au regard notamment du programme de cessions de créances commerciales du Groupe – pour confirmer les impacts probablement peu matériels de cette norme. Cette norme est applicable de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Au regard des activités du Groupe ou, dans certains cas, de la nature très spécifique des éléments visés par ces textes, l'incidence potentielle des textes suivants sur les comptes du Groupe devrait être limitée :
 - **IFRS 1** « Première adoption des IFRS » – Amendements « Hyperinflation grave » et « Suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ».
 - **Amendements IAS 32** « Instruments Financiers – Présentation » et **IFRS 7** « Instruments Financiers – Informations à fournir », relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers.
 - **IFRS 9** « Instruments financiers – Classement et évaluation des actifs financiers » et « Instruments financiers – Classement et évaluation des passifs financiers ».
 - **IFRS 11** « Accords conjoints », **IFRS 12** « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » ainsi que les normes **IAS 27 amendée** « États financiers individuels » et **IAS 28 amendée** « Participation dans des entreprises associées et joint-ventures ». En l'absence de ce jour d'entités intégrées proportionnellement, la norme IFRS 11 devrait avoir une incidence très limitée sur les états financiers du Groupe.
 - **IFRS 13** « Évaluation de la juste valeur ».
 - **Amendement IAS 12** « Impôts sur le résultat – Recouvrement des actifs sous-jacents ».
 - **IFRIC 20** « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ».

- **Amendement à IFRS1** « Première adoption des IFRS – Prêts gouvernementaux ». Cet amendement adresse la comptabilisation d'un prêt gouvernemental portant un taux d'intérêt inférieur à celui du marché lors du premier passage aux IFRS par un nouvel adoptant. Il permet une dérogation à l'application rétrospective des IFRS lors de la comptabilisation de ces prêts en transition. Cet amendement est d'application obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

• **Estimations et jugements**

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2012, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill (voir **Note 6** et **Note 9**) ;
- les actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 7**) ;
- les marges à terminaison et pourcentages d'avancement sur les contrats à long terme ;
- les provisions et passifs éventuels (voir **Note 12** et **Note 15**) ;
- la valorisation des instruments dérivés et la qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 14**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Suite à la mise en place au cours du deuxième trimestre 2010 d'un nouveau contrat pluriannuel de rachat de créances commerciales Euro, le jugement de la Direction a principalement porté sur la capacité à décomptabiliser une partie des créances ainsi cédées. Ce programme est en effet composé de deux volets distincts et indépendants communément appelés :

- Programme « ON Balance Sheet » (concerne uniquement Nexans France SAS) sans décomptabilisation des créances cédées.

- Programme « OFF Balance Sheet » (concerne Nexans France SAS et Nexans Deutschland GmbH) avec décomptabilisation des créances cédées. Au regard des dispositions de la norme IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation », le programme « OFF Balance sheet » conduit effectivement à transférer les créances commerciales, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs, au cessionnaire. Il ne repose par ailleurs pas sur une entité ad hoc devant être consolidée au regard des normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc ». L'encours maximum du programme « OFF Balance sheet » est contractuellement limité à 25 millions d'euros au 30 juin 2012.

b. Particularités de l'établissement des comptes intermédiaires

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans le paragraphe a), auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur l'exercice comme les fusions par exemple.
- Les charges de retraites et avantages assimilés comptabilisées correspondent à la moitié du montant de la charge annuelle, estimée sur la base d'une extrapolation de l'évaluation actuarielle annuelle la plus récente, sauf événement particulier significatif au regard des comptes consolidés du Groupe nécessitant une mise à jour de l'évaluation.

Note 2. Principaux événements

a. Acquisition de la société américaine AmerCable

Nexans a conclu le 29 février 2012 l'acquisition de 100 % de la société américaine AmerCable, acteur de premier plan sur les marchés du pétrole et du gaz et des industries minières en Amérique du Nord.

AmerCable produit des câbles hautement technologiques et spéciaux pour des missions délicates en environnements difficiles, notamment dans les mines, dans le domaine du pétrole et du gaz (onshore et offshore) ainsi que pour les industries liées aux énergies renouvelables.

Par cette acquisition, Nexans poursuit sa stratégie qui vise à développer son activité Industrie en élargissant sa présence dans le segment des Ressources.

Les détails et conditions de cette opération sont présentés en **Note 9**.

L'acquisition a été intégralement rémunérée en trésorerie pour un montant total net de la trésorerie acquise de 270 millions de dollars US, et conduit à dégager un goodwill provisoire avant allocation aux actifs et passifs identifiables de 192 millions de dollars US.

La société AmerCable a été intégrée au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} mars 2012 ; ses activités ont contribué aux comptes consolidés du Groupe sur le premier semestre 2012 pour un chiffre d'affaires à prix métal courant de 80 millions d'euros.

b. Émission d'une OCEANE 2019

Nexans a émis le 21 février 2012, une nouvelle obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 1^{er} janvier 2019 pour un montant nominal d'environ 275 millions d'euros décomposé en 3 780 588 obligations d'une valeur nominale de 72,74 euros.

Cette valeur nominale fait apparaître une prime de 35 % par rapport au cours de référence⁽¹⁾ de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris, soit 53,88 euros. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou d'actions existantes Nexans à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 2,5 % payable annuellement à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année et seront remboursées au pair le 1^{er} janvier 2019. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé total au gré de Nexans à compter du 1^{er} janvier 2016 si le cours constaté pendant 20 jours de Bourse consécutifs parmi les 40 qui précèdent l'avis de remboursement anticipé excède de 130 % la valeur nominale des obligations. Les porteurs pourront demander le remboursement anticipé des obligations le 1^{er} juin 2018 au pair majoré des intérêts courus (voir note d'opération publiée sur le site www.nexans.com, rubrique Finance/Documentation ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amffrance.org).

L'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur le prospectus relatif à cette émission le visa n° 12-083 en date du 21 février 2012.

L'objectif de l'émission est d'allonger la maturité de la dette du Groupe, notamment en refinançant une partie des OCEANE 2013 (se référer au paragraphe suivant « Rachat partiel des OCEANE 2013 »), dont le montant en principal restant en circulation s'élevait, à cette date, à 280 millions d'euros. Cette opération devrait permettre au Groupe de continuer à disposer d'une flexibilité financière pour financer ses besoins généraux.

c. Rachat partiel des OCEANE 2013

Concomitamment au placement des OCEANE 2019 auprès d'investisseurs institutionnels, Nexans a lancé une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé (« reverse bookbuilding ») portant sur les OCEANE 2013 en circulation au 21 février 2012. Afin de maximiser le nombre d'obligations apportées, la Société a offert un prix unitaire de 86 euros représentant une prime de 2,4 % au-dessus de la valeur de remboursement anticipé (prime de remboursement incluse).

Le livre d'ordres des OCEANE 2019 et le livre d'ordres inversé de rachat des OCEANE 2013 étaient indépendants l'un de l'autre.

À la suite du rachat hors marché lancé le 21 février 2012 et clôturé le 1^{er} mars 2012, Nexans, pour assurer un traitement équitable de tous les porteurs d'OCEANE 2013, a mis en œuvre une procédure de désintéressement du marché en France. Nexans a ainsi été présente à l'achat sur le marché en France pendant une période de cinq jours de Bourse consécutifs, du 2 mars 2012 inclus au 8 mars 2012 inclus, au même prix que celui versé aux porteurs d'OCEANE 2013 ayant cédé celles-ci dans le cadre des opérations hors marché, soit 86 euros par OCEANE 2013.

À l'issue de l'ensemble de cette opération, Nexans a racheté, au prix unitaire de 86 euros par obligation, 73,8 % des OCEANE 2013 en circulation à cette date (2 801 427 obligations sur 3 794 037), pour un montant total de 241 millions d'euros.

d. Plan d'actionnariat salarié

Conformément au projet annoncé dans le Document de référence du 31 décembre 2011 (se référer à la **Note 2** des états financiers au 31 décembre 2011), Nexans a lancé sur le premier semestre 2012 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Ce plan repose sur une formule structurée dite à « effet de levier », permettant aux salariés de souscrire à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions sont indisponibles pour une durée de cinq ans sauf cas de déblocage anticipé.

La période de réservation s'est tenue entre le 21 mai et le 7 juin 2012 (inclus) assortie d'une période de rétractation du 10 au 13 juillet 2012 (inclus). Le prix de souscription a été fixé le 9 juillet 2012 à 24,28 euros (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours constatés durant les 20 jours de Bourse précédents). Le règlement-livraison des actions est prévu pour le 3 août 2012 et conduira à émettre 499 984 actions nouvelles pour un montant global de 12,1 millions d'euros.

Dans les pays où l'offre de parts de FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de Stock Appreciation Rights (SAR).

La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2012 pour un montant de 0,5 million d'euros et prend en compte une décote reflétant le coût d'incessibilité des titres, ainsi que la charge liée à l'avantage en volatilité obtenu par le salarié en souscrivant à la formule à effet de levier.

Nexans souhaite, avec cette opération, associer toujours plus étroitement ses collaborateurs, tant en France qu'à l'étranger, aux résultats du Groupe. Il s'agit de la cinquième opération d'actionnariat salarié menée par Nexans depuis 2002 au terme de laquelle les salariés détiendront directement ou indirectement environ 4,2 % du capital.

(1) Cours de référence déterminé au regard de la moyenne, pondérée par les volumes de transactions, des cours de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de Bourse du 21 février 2012 jusqu'à la fixation des modalités définitives des obligations arrêtées ce même jour.

e. Enquêtes de concurrence

Courant juin 2012, le Groupe ainsi que les autres sociétés visées dans la procédure ont été auditionnés par la Commission européenne dans le cadre des enquêtes ouvertes contre la Société et sa filiale Nexans France SAS en 2009 pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais on observe, depuis quelques années, que l'audience est suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience.

Le Groupe demeure aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (autre enquête portant sur les activités réalisées localement), aux Etats-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité.

Voir également la **Note 15** concernant les enquêtes de concurrence dont le Groupe fait l'objet depuis fin janvier 2009 et la provision pour risques de 200 millions constituée depuis les comptes consolidés au 30 juin 2011.

Note 3. Segments opérationnels

La segmentation opérationnelle des activités du Groupe au sens de la norme IFRS 8 a été révisée en 2012 dans la mesure où le Groupe considère que les segments reportés au cours des exercices précédents ne sont plus en adéquation avec son organisation et la façon dont le Management suit la performance du Groupe.

Cette nouvelle segmentation articule l'activité du Groupe par type de marchés alors que la présentation précédente (qui distinguait les activités « Énergie » des activités « Télécom ») était une articulation par type de produits. Cette évolution est en ligne avec la stratégie du Groupe de se structurer autour de l'approche client.

Les nouveaux segments opérationnels structurent désormais l'information présentée mensuellement au Comité de Direction⁽²⁾, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont le principal indicateur est la Marge opérationnelle.

Les informations sectorielles comparatives au titre de l'année 2011 ont été retraitées afin de présenter ces informations selon le nouveau découpage sectoriel en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2012.

Comme énoncé dans le Document de référence 2011 (se référer au Rapport de Gestion du 31 décembre 2011, partie 2.1. Progrès réalisés), le Groupe a annoncé sur le deuxième trimestre 2011 la mise en place d'une nouvelle organisation de ses activités, en particulier via la création de quatre lignes de marchés (« Distributeurs et Installateurs » couvrant le « Marché général » au sens large ; « Utilities & Operators », en charge des opérateurs de distribution d'énergie et des opérateurs télécoms ; « Industrie » visant les câbles de spécialités, livrés aux clients industriels du Groupe ; « Projets d'infrastructures et industriels », pour piloter les grands projets impliquant une offre multi produits/multi unités).

(2) Le Comité de Direction de Nexans est constitué du Président-Directeur Général ainsi que des deux Directeurs Généraux Adjointes. Il assure la fonction de Principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe retient désormais en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les trois segments suivants :

- « **Transmission, distribution et opérateurs** », constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), et des câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux télécom publics.
Ce segment « Transmission, distribution et opérateurs » est composé de quatre segments opérationnels : câbles d'énergie, accessoires pour câbles d'énergie, câbles pour les opérateurs télécom, câbles haute tension et sous-marins.
- « **Industrie** », regroupant les câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie, notamment les faisceaux, les câbles destinés à la construction navale, ferroviaire et aéronautique, à l'industrie pétrolière et à la construction de machine-outils.
Ce segment « Industrie » est composé de trois segments opérationnels : harnais, industrie, projets d'infrastructures et industriels.
- « **Distributeurs et installateurs** », comprenant les câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment ainsi que les câbles pour réseaux télécom privés.
Ce segment « Distributeurs et installateurs » est composé d'un unique segment opérationnel, l'installation commerciale pour les ventes de produits d'énergie ou de télécom (LAN) étant intégrée pour une prestation unique aux clients du Groupe.

La rubrique « **Autres** » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « **Autres** », il convient de mentionner les faits suivants :

- Le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment au 30 juin 2012 est constitué à hauteur de 90 % du chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (90 % au 30 juin 2011).
- Au premier semestre 2012 comme au premier semestre 2011, le Groupe a supporté des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles.

Il est précisé que la définition de nouveaux segments à reporter n'a pas d'impact sur les informations par pays principaux.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

a. Informations par segment opérationnel

1 ^{er} semestre 2012 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	1 234	757	1 133	453	3 577
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	1 006	585	652	156	2 398
Marge opérationnelle	23	21	43	0	87
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(36)	(17)	(17)	(5)	(75)

1 ^{er} semestre 2011 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	1 259	655	1 111	502	3 527
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	1 024	499	604	160	2 287
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2012	1 048	509	621	165	2 343
Marge opérationnelle	68	18	32	(1)	117
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(35)	(20)	(17)	(4)	(76)

b. Informations pour les pays principaux

1 ^{er} semestre 2012 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	567	360	304	2 346	3 577
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	392	293	269	1 444	2 398

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

** Y compris activités « Corporate ».

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1 ^{er} semestre 2011 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	556	383	339	2 249	3 527
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	387	300	309	1 291	2 287
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2012*	387	300	319	1 337	2 343

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

** Y compris activités « Corporate ».

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

c. Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires au premier semestre 2012 ou au premier semestre 2011.

Note 4. Plus et moins-value de cession d'actifs

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2011
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	1	4
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	(2)	0
Autres	-	-
Plus et moins-value de cession d'actifs	(1)	4

Note 5. Autres charges financières

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2011
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	0	1
Provisions	(4)	0
Pertes et gains de change (nets)	3	(6)
Effet de l'actualisation sur engagements sociaux	(16)	(16)
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements sociaux	10	9
Autres	(2)	(2)
Autres charges financières	(9)	(14)

Note 6. Dépréciations d'actifs nettes

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2012, Nexans a procédé à une revue de cette classe d'actifs : en identifiant les éventuels indices de perte de valeur apparus depuis la revue menée au quatrième trimestre 2011, en enrichissant les données prévisionnelles de l'exercice précédent des réalisations des premiers mois de 2012, et en réajustant, si nécessaire, les tendances à moyen terme sur base de l'information disponible à cette date. Aucun indice de perte de valeur nécessitant un test de valorisation n'a été identifié pour les besoins de l'arrêté des comptes au 30 juin 2012.

Suite à la réorganisation du Groupe lancée en 2011 et en adéquation avec les nouveaux segments opérationnels structurant désormais le reporting du Groupe (se référer à la **Note 3**) – en particulier au niveau des entités européennes – le regroupement, en termes d'Unités Génératrices de Trésorerie, des actifs du Groupe situés dans la zone Europe est en cours de révision. Sur le premier semestre 2012, le Groupe a maintenu une analyse basée sur l'ancien périmètre des UGT dans la mesure où les plans stratégiques ne seront actualisés selon la nouvelle organisation qu'au cours du second semestre 2012. L'impact de la refonte des UGT européennes en termes de dotation et/ou de reprise de dépréciation est donc actuellement en cours d'estimation par le Groupe mais ne devrait pas, selon nos analyses préliminaires, entraîner d'effet significatif sur la situation financière consolidée du Groupe.

On note une grande stabilité, par rapport au 31 décembre 2011, des taux d'actualisation et de croissance à l'infini qui ont été déterminés pour les principales zones monétaires dans le cadre de la revue du premier semestre 2012.

La charge nette de 2 millions d'euros comptabilisée au premier semestre 2012 concerne les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives n'ont pas permis au 30 juin 2012 d'envisager un renversement de cette position.

Au cours du premier semestre 2011, une charge de 6 millions d'euros avait été comptabilisée correspondant, pour l'essentiel, à la dépréciation des actifs de l'UGT « Câbles industriels Amérique du Nord », suite à des performances 2011 en net retrait et à la difficulté à conserver une marge satisfaisante compte tenu du mix produits existant à cette date.

Analyses de sensibilité

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié au cours de la revue menée sur le premier semestre 2012, le Groupe n'a pas procédé à des analyses de sensibilité pour cet arrêté.

Note 7. Impôts sur les bénéfices

En 2012, la Société Nexans est mère d'un groupe fiscal de 12 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée du Sud).

a. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2011
Résultat avant impôts	18	(133)
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(0)	(1)
Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	18	(132)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	36,10 %	34,43 %
(Charges) / Produits d'impôts théoriques	(6)	46
Incidence des :		
- Différentiels de taux courant des pays étrangers	3	6
- Charges non déductibles*	(4)	(71)
- Non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles générées pendant la période	(7)	(11)
- Utilisation dans l'exercice de reports déficitaires ou autres différences temporelles déductibles n'ayant pas donné lieu précédemment à comptabilisation d'actifs d'impôts différés	5	3
- Produits / (charges) d'impôts sur déficits reportables et autres différences temporelles déductibles, liés à une variation des écètements durant la période	1	3
- Éléments taxés à taux réduit ou nul	1	1
- Effet des changements de taux d'impôt	0	0
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(2)	(2)
- Crédits d'impôt	4	5
- Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets	0	1
(Charges) / Produits d'impôts effectivement constatés	(5)	(19)
Taux d'impôt effectif (%)	28,37 %	- 14,40 %

* Dont, sur le premier semestre 2011, une différence permanente de - 69 millions d'euros portant sur la provision non déductible de 200 millions d'euros relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (Voir Note 15).

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

b. Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global

- Au 30 juin 2012, les impôts (qui peuvent être des impôts différés ou courants) directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables) et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élèvent à - 2 millions d'euros et s'analysent comme suit :

		1 ^{er} janvier 2012	Gains / (Pertes) générés sur la période*	Recyclage en résultat sur la période*	Total Autres éléments du résultat global	30 juin 2012
Couverture des flux de trésorerie	Valeur Brute	(26)	14	0	14	(12)
	<i>Effet d'impôts</i>	6	(4)	(0)	(4)	2
	<i>Impact Net</i>	(20)	10	0	10	(10)
Actifs financiers disponibles à la vente	Valeur Brute	0	(0)	0	(0)	0
	<i>Effet d'impôts</i>	0	0	0	0	0
	<i>Impact Net</i>	0	0	0	0	0
Différences de conversion**	Ecart de conversion	216	24	0	24	240
	<i>Impôts***</i>	(4)	0	0	0	(4)
	<i>Total</i>	212	24	0	24	236
Total Variations de juste valeur et Différences de conversion	Total Valeur Brute	190	38	0	38	228
	Total Impôts	2	(4)	0	(4)	(2)
	- dont impôts courants	(1)				(1)
	- dont impôts différés	3				(1)
	<i>Impact Net</i>	192	34	0	34	226
	- dont part Groupe	174				208
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	18				18	

* Pour les soldes bruts et les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

** Les écarts de conversion sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Différences de conversion ».

*** Cette ligne reprend les écarts de conversion relatifs aux impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global et les effets des impôts liés aux investissements nets.

- Au 30 juin 2011, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables) et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élevaient à -1,5 millions d'euros et s'analysaient comme suit :

		1 ^{er} janvier 2011	Gains / (Pertes) générés sur la période*	Recyclage en résultat sur la période*	Total Autres éléments du résultat global	Autres	30 juin 2011
Couverture des flux de trésorerie	Valeur Brute	67	(18)	(25)	(43)		24
	<i>Effet d'impôts</i>	<i>(19)</i>	<i>4</i>	<i>8</i>	<i>12</i>		<i>(7)</i>
	<i>Impact Net</i>	<i>48</i>	<i>(14)</i>	<i>(17)</i>	<i>(31)</i>		<i>17</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	Valeur Brute	0	(0)	0	(0)		0
	<i>Effet d'impôts</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>
	<i>Impact Net</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>
Différences de conversion**	Ecart de conversion	224	(49)	0	(49)	2	178
	<i>Impôts***</i>	<i>(6)</i>	<i>(1)</i>	<i>0</i>	<i>(1)</i>		<i>(8)</i>
	<i>Total</i>	<i>218</i>	<i>(50)</i>	<i>0</i>	<i>(50)</i>	<i>2</i>	<i>170</i>
Total Variations de juste valeur et Différences de conversion	Total Valeur Brute	291	(67)	(25)	(92)	2	202
	Total Impôts	(25)	3	8	11		(15)
	- dont impôts courants	(3)					(5)
	- dont impôts différés	(22)					(10)
	<i>Impact Net</i>	<i>266</i>	<i>(64)</i>	<i>(17)</i>	<i>(81)</i>	<i>2</i>	<i>187</i>
	- dont part Groupe	249					169
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	17					18	

* Pour les soldes bruts et les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

** Les écarts de conversion sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Différences de conversion ».

*** Cette ligne reprend les écarts de conversion relatifs aux impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global et les effets des impôts liés aux investissements nets.

Ces impôts se reversent en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent.

c. Impôts comptabilisés directement en réserves consolidées

- En complément, un impôt différé passif, pour respectivement 10 millions d'euros et 13 millions d'euros, avait été comptabilisé directement au débit des réserves consolidées sur les options de conversion en actions des obligations qui ont été comptabilisées en tant qu'instruments de capitaux propres lors de l'émission, en juillet 2006 et juin 2009, des OCEANE 2013 et 2016.
- Sur le premier semestre 2012, les opérations suivantes ont généré des impôts différés qui ont été comptabilisés directement en réserves consolidées :
 - Rachat partiel en février 2012 d'une partie des OCEANE 2013 (se référer à la **Note 2** et à la **Note 13**) : une reprise d'impôt différé passif de 1,3 million d'euros a été comptabilisée directement au crédit des réserves consolidées.
 - Émission en février 2012 de l'OCEANE 2019 (se référer à la **Note 2** et à la **Note 13**) : un effet d'impôt différé passif de 14,2 millions d'euros a été comptabilisé directement au débit des réserves consolidées sur les options de conversion en actions des obligations qui ont été comptabilisées en tant qu'instruments de capitaux propres pour cette OCEANE.

d. Actifs d'impôts différés non reconnus

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent respectivement à 292 et 297 millions d'euros au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011. Ils correspondent pour l'essentiel à des déficits fiscaux reportables.

Note 8. Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1 ^{er} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2011
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	13	(151)
Économie de frais financiers (OCEANE) brute	Relatif	Relatif
Économie de frais financiers (OCEANE) nette d'impôts	Relatif	Relatif
Résultat net part du Groupe corrigé (en millions d'euros)	13	(151)
Résultat des activités abandonnées part du Groupe	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	28 747 787	28 673 486
Instruments dilutifs :		
- Nombre moyen d'obligations convertibles (OCEANE)	Relatif	Relatif
- Nombre moyen d'actions gratuites ou de performance	36 967	N/A
- Nombre moyen d'options de souscription dilutives	1 12 023	Relatif
Nombre moyen d'actions dilué	28 896 777	28 673 486
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		
- résultat de base par action	0,47	(5,29)
- résultat dilué par action	0,46	(5,29)

Au 30 juin 2012, les instruments relatifs sont les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 1 777 625 titres en moyenne sur le premier semestre 2012 et des charges financières avant impôts de 4,8 million d'euros.
- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 4 000 000 titres en moyenne sur le premier semestre 2012 et des charges financières avant impôts de 7,9 millions d'euros.
- L'OCEANE 2019 émise en 2012 avec 3 780 588 titres en moyenne sur le premier semestre 2012 et des charges financières avant impôts de 4,4 millions d'euros.
- En moyenne sur la période, 1 399 002 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen était de 60,76 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

Au 30 juin 2011, les instruments relatifs étaient les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur le premier semestre 2011 et des charges financières avant impôts de 9,1 millions d'euros.
- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 4 000 000 titres en moyenne sur le premier semestre 2011 et des charges financières avant impôts de 7,6 millions d'euros.
- En moyenne sur la période, 1 631 573 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen était de 57,51 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

Note 9. Goodwill

L'évolution du goodwill au cours du premier semestre 2012 (543 millions d'euros au 30 juin 2012, contre 386 millions d'euros au 31 décembre 2011) est principalement liée à l'acquisition d'AmerCable ainsi qu'aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où les principaux goodwills du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australiennes (Olex), sud-américaines (Madeco) et nord-américaine (AmerCable).

Tous les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en Notes 1.k, 1.n, 7 et 11 des états financiers au 31 décembre 2011. Aucune dépréciation n'a été constatée sur le goodwill, ni au premier semestre 2012, ni au premier semestre 2011 (se référer à la **Note 6**).

Nexans a conclu le 29 février 2012 l'acquisition de 100 % de la société américaine AmerCable (voir **Note 2**), acteur de premier plan sur les marchés du pétrole et du gaz et des industries minières en Amérique du Nord.

L'acquisition a été intégralement rémunérée en trésorerie pour un coût d'acquisition des titres de 155 millions de dollars US accompagné du remboursement immédiat par le Groupe de l'intégralité de la dette financière externe d'AmerCable à la date d'acquisition, soit 128 millions de dollars US. La trésorerie acquise s'élevait à 13 millions de dollars US.

Le prix payé n'inclut aucune clause d'« earn-out ».

Le prix payé était soumis à ajustement de prix sur base de l'arrêté comptable définitif au 29 février 2012 ; celui-ci a été produit 75 jours après le « closing » de l'opération et a donné lieu à un paiement complémentaire par le Groupe de 0,4 million de dollars US.

Le montant payé net de la trésorerie acquise s'élève donc in fine à 270 millions de dollars US.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables s'élève à 192 millions de dollars US, soit, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, 143 millions d'euros. Le tableau ci-après présente les principaux éléments de détermination du goodwill provisoire :

(en millions d'euros)	AmerCable – Acquisition 2012
Coût d'acquisition	115
<i>dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i>	115
Coût d'acquisition des titres (A)	115
Remboursement concomitant de la dette financière externe d'AmerCable	95
Remboursement de la dette financière externe (B)	95
Actif	
Immobilisations (y.c. financières)	22
Stocks	44
Créances	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9
Impôts différés actifs	-
Autres actifs	-
Passif	
Provisions	2
Dettes financières*	-
Impôts différés passifs	2
Autres passifs	30
Actif net acquis (y compris Intérêts ne donnant pas le contrôle)	67
Part des Intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'actif net acquis	-
Actif net part du Groupe acquis (C)	67
Goodwill (A)+(B)-(C)	143

* L'intégralité de la dette financière externe d'AmerCable a été remboursée par le Groupe concomitamment à l'acquisition.

Compte tenu de l'appréciation du dollar US contre l'Euro entre fin février et fin juin 2012, le goodwill provisoire s'élève à 152 millions d'euros au 30 juin 2012.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation du coût d'acquisition aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis sera conduite au cours du second semestre 2012.

Les coûts d'acquisition correspondants se sont élevés à 3 millions d'euros et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la Note 1.e des comptes consolidés du 31 décembre 2011), ils sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé : « Frais connexes sur acquisitions ».

Note 10. Trésorerie et liquidité

a. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	30 juin 2012	31 décembre 2011
Disponibilités	352	534
SICAV	111	270
Certificats de dépôts	3	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	466	859

Outre les disponibilités qui recouvrent les dépôts en comptes courants et les dépôts à terme d'une maturité inférieure à trois mois (29 millions d'euros au 30 juin 2012, contre 177 millions d'euros au 31 décembre 2011), le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement des SICAV et certificats de dépôt. Ces placements sont à maturité inférieure à trois mois, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les appels de marge versés le cas échéant dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative à la clôture d'une période, ne sont pas comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » par le Groupe, mais en actifs financiers courants. Ils ne sont significatifs ni au 30 juin 2012 ni au 31 décembre 2011.

La trésorerie détenue par des filiales et jugée non disponible pour une utilisation par le Groupe au sens de la norme IAS 7 était non matérielle, tant au 30 juin 2012 qu'au 31 décembre 2011.

b. Gestion de la liquidité

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction Financière de Nexans sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles. Le tableau ci-après récapitule la situation d'accès à la liquidité de Nexans au 30 juin 2012 :

Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 30 juin 2012

(en millions d'euros)	Limites	Utilisations	Montants disponibles
Non confirmés			
Lignes bancaires non confirmées	200	0	200
Découvert du système de « cash pooling »	112	0	112
Confirmés			
Ouverture de crédit syndiquée	540	0	540
Obligation convertible 2013*	73**	73**	0
Obligation convertible 2016*	213	213	0
Obligation convertible 2019*	275	275	0
Obligation 2017*	350	350	0
Total des financements confirmés	1 451	911	540
Actifs financiers court terme inclus dans la dette nette			-
Liquidités			466

* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant.

** En cas de non-conversion, l'obligation serait remboursable à l'échéance à 116,2 % du pair, ce qui représenterait un montant de 85 millions d'euros.

Note 11. Capitaux propres

a. Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 30 juin 2012 de 28 760 710 actions entièrement libérées (28 723 080 actions au 31 décembre 2011), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

L'évolution du capital social au cours des premiers semestres 2012 et 2011 est uniquement relative à la levée de respectivement 37 630 et 115 639 options de souscription d'actions.

b. Distribution

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 a autorisé le 15 mai 2012, la distribution d'un dividende de 1,1 euro par action, mis en paiement le 23 mai 2012 pour un montant de 31,6 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 avait autorisé le 31 mai 2011, la distribution d'un dividende de 1,1 euro par action, mis en paiement le 8 juin 2011 pour un montant de 31,6 millions d'euros.

c. Actions propres

Nexans ne détenait aucune action propre aux 30 juin 2012 et 31 décembre 2011.

d. Options de souscription

Au 30 juin 2012, il existe 1 522 645 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action soit 5,3 % du capital (1 579 665 options au 31 décembre 2011 donnant droit à 5,5 % du capital).

La charge comptabilisée sur les premiers semestres 2012 et 2011 au titre des plans de stocks options s'élève à respectivement 0,6 et 1,4 million d'euros.

La répartition des stocks options par plan au 30 juin 2012 est la suivante :

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options en circulation à la fin de la période	Prix d'exercice (en euros)	Échéance
16 novembre 2004	403 000	133 250	27,82	16 novembre 2005 ⁽¹⁾ - 15 novembre 2012
23 novembre 2005	344 000	142 211	40,13	23 novembre 2006 ⁽¹⁾ - 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	334 000	76,09	23 novembre 2007 ⁽¹⁾ - 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	19 000	100,94	15 février 2009 ⁽²⁾ - 14 février 2015
22 février 2008	306 650	291 350	71,23	22 février 2009 ⁽¹⁾ - 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	280 363	43,46	25 novembre 2009 ⁽¹⁾ - 24 novembre 2016
09 mars 2010	335 490	322 471	53,97	9 mars 2011 ⁽¹⁾ - 8 mars 2018
Total	2 073 590	1 522 645		

(1) Acquis à raison de 25 % par an.

(2) Acquis à raison de 50 % au bout de deux ans puis 25 % chaque année suivante.

e. Actions gratuites et de performance

Le Groupe avait procédé durant l'exercice 2011 à sa première émission d'actions gratuites et de performance.

Au 30 juin 2012, il existe 111 030 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 0,4 % du capital (112 730 actions au 31 décembre 2011 donnant droit à 0,4 % du capital).

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 30 juin 2012 :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
21 novembre 2011	113 180	111 030	21 novembre 2015 pour les résidents étrangers et 21 novembre 2014 pour les résidents français, assortie pour ces derniers d'une période d'incessibilité de 2 ans

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour le premier semestre 2012, une charge de 1 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat.

Note 12. Provisions

a. Analyse par nature

(en millions d'euros)	30 juin 2012	31 décembre 2011
Risques sur affaires	37	47
Provisions pour restructuration	41	48
Autres provisions*	220	220
Total	298	315
- dont courant	71	86
- dont non-courant	227	229

* Dont provision de 200 millions d'euros pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir **Note 15**).

L'évolution de ces provisions se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
1 ^{er} janvier 2011	150	41	75	34
Dotations	218	6	11	201
Reprises (provisions utilisées)	(27)	(2)	(24)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(10)	(3)	(4)	(3)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	2	3	2	(3)
30 juin 2011	333	45	60	228
1 ^{er} janvier 2012	315	47	48	220
Dotations	8	2	5	1
Reprises (provisions utilisées)	(16)	(3)	(12)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(8)	(7)	0	(1)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(1)	(2)	0	1
30 juin 2012	298	37	41	220

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux. Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la Note 1.g des états financiers au 31 décembre 2011, en tant que coûts des contrats correspondants.

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

La ligne « Autres » inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées de l'état de la situation financière consolidée.

Se reporter également à la **Note 15** sur les litiges et passifs éventuels.

b. Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 8 millions d'euros sur le premier semestre 2012 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de la période	5	-	-	5
Reprises de provisions devenues sans objet	0	-	0	0
Autres coûts de la période	1	-	2	3
Total Coûts de restructuration	6	-	2	8

* Présentées en moins des actifs correspondants dans l'état de la situation financière consolidée.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement des frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

En 2012, comme au cours des années précédentes, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et, le cas échéant, les autorités compétentes, afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

La charge de 8 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2012 correspond à divers plans de restructuration de faible amplitude lancés en 2012 ainsi qu'aux coûts comptabilisés au fil de l'eau, conformément au référentiel IFRS, en lien avec les plans de restructuration engagés les années précédentes notamment en France et en Italie (relocalisation d'actifs, reclassement de personnel...).

La charge de 13 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2011 correspondait principalement à la constitution des provisions relatives à la réduction des effectifs sur un site industriel en Allemagne.

Note 13. Dette financière nette

La dette long terme du Groupe est notée BB+ par Standard & Poors avec une perspective stable au 30 juin 2012 comme au 31 décembre 2011.

a. Analyse par nature

(en millions d'euros)	30 juin 2012	31 décembre 2011
Emprunt obligataire 2017*	350	360
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2019)*	233	N/A
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2016)*	196	197
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2013)*	84	315
Autres emprunts non courants*	19	9
Emprunts court terme*	241	232
Concours bancaires	21	19
Dette financière brute	1 144	1 132
Actifs financiers court terme	-	(50)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(466)	(859)
Dette financière nette / (trésorerie)	678	222

* Y compris intérêts courus non échus (courants et non courants).

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé au 30 juin 2012 à 85 millions d'euros (programme dit « ON Balance sheet », voir **Note 1.a**).

Les « Actifs financiers court terme » correspondent à des instruments de placement d'une durée initiale supérieure à six mois qui peuvent être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondent aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe mais ne remplissent pas les conditions pour être présentés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » selon IAS 7 et sont donc inclus au sein de la ligne « Autres actifs financiers courants » de l'état de la situation financière consolidée. Ils restent néanmoins inclus dans la dette nette consolidée de Nexans compte tenu de leur très faible risque de liquidité, de leur échéance inférieure à douze mois, d'une volatilité limitée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

b. Variation de l'endettement net

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2011
Trésorerie / (Endettement) au début de la période	(222)	(144)
(Augmentation) / Diminution de l'endettement net	(457)	(224)
Entrées / Sorties de périmètre	1	2
Impact des actifs détenus à la vente (IFRS 5)	(0)	(0)
Trésorerie / (Endettement) à la fin de la période	(678)	(366)

c. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires présents au 30 juin 2012 concernent :

- L'OCEANE 2019 (obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) émise le 21 février 2012 (se référer à la **Note 2**), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - 3 780 588 obligations d'une valeur nominale de 72,74 euros, soit une émission totale de 275 millions d'euros ;
 - Prix d'émission représentant une prime de 35 % par rapport au cours de référence de 53,88 euros du jour de l'émission ;
 - Obligations remboursables au pair à échéance du 1^{er} janvier 2019 avec la faculté pour chaque porteur de demander le remboursement anticipé au 1^{er} juin 2018 ;
 - Coupon annuel de 2,5 %.

En application de la norme IAS 32, les options de conversion relatives à cette OCEANE ont été comptabilisées en tant qu'instruments de capitaux propres pour un montant avant impôts de 41,2 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 7.c**).

- L'OCEANE 2016 émise le 23 juin 2009 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - 4 000 000 obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros, soit une émission totale de 213 millions d'euros ;
 - Prix d'émission représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence de 40,89 euros du jour de l'émission ;
 - Obligations remboursables au pair à échéance du 1^{er} janvier 2016 avec la faculté pour chaque porteur de demander le remboursement anticipé au 1^{er} janvier 2015 ;
 - Coupon annuel de 4 %.

En application de la norme IAS 32, les options de conversion relatives à cette OCEANE ont été comptabilisées en tant qu'instruments de capitaux propres pour un montant avant impôts de 36,9 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 7.c**).

- L'émission obligataire du 2 mai 2007, date à laquelle Nexans avait émis son premier emprunt obligataire. Les principales caractéristiques de cette obligation sont les suivantes :
 - Montant : 350 millions d'euros,
 - Prix d'émission : 99,266 %,
 - Échéance : 2 mai 2017,
 - Coupon annuel : 5,75 %

- L'OCEANE 2013 émise en juillet 2006 pour un montant nominal à l'émission de 280 millions d'euros et dont une partie a été rachetée en février 2012 (se référer à la **Note 2**). Suite à ce rachat, les principales caractéristiques de cette OCEANE sont les suivantes :
 - 992 610 obligations de 73,80 euros de valeur nominale, soit une valeur nominale résiduelle totale de 73 millions d'euros ;
 - Pour mémoire, le prix d'émission de l'OCEANE en juillet 2006 représentait une prime de 35 % par rapport au cours de référence de 54,67 euros du jour de l'émission ;
 - Obligations remboursables au prix de 85,76 euros le 1^{er} janvier 2013 (soit 85 millions d'euros) ;
 - Coupon annuel de 1,5 %.

En application de la norme IAS 32, les options de conversion relatives à cette OCEANE ont été comptabilisées en tant qu'instruments de capitaux propres pour un montant avant impôts de 33,5 millions d'euros à l'émission en 2006 (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 7.c**).

En application de la norme IAS 32, une partie de la prime payée lors de l'opération de rachat de février 2012 a été comptabilisée directement au sein des capitaux propres pour un montant avant impôts de - 3,8 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 7.c**).

Note 14. Instruments dérivés

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux, est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2012	31 décembre 2011
Actif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	23	18
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	8	7
Dérivés de change – Trading*	15	12
Dérivés de métaux – Trading*	0	3
Total Actif	46	40
Passif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	13	19
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	16	25
Dérivés de change – Trading*	25	28
Dérivés de métaux – Trading*	2	3
Total Passif	56	75

* Au sens de la norme IAS 32/39.

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » de l'état de la situation financière consolidée. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de « Couverture de flux de trésorerie », une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture au bilan avec les montants comptabilisés dans le poste « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

Note 15. Passifs éventuels, litiges

a. Enquêtes de concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽³⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés depuis le 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe de l'amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions ainsi que de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission indique envisager de fonder une amende, et la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en date du 26 octobre 2011.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision avait été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat ('Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne'), au sein du résultat opérationnel de l'exercice 2011.

Courant juin 2012, le Groupe ainsi que les autres sociétés visées dans la procédure ont été auditionnés par la Commission européenne. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais on observe, depuis quelques années, que l'audience est suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience.

Le Groupe demeure aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (autre enquête portant sur les activités réalisées localement), aux Etats-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures et à ce titre, n'a constitué aucune provision dans ses comptes en rapport avec les autres enquêtes. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société avait indiqué qu'une issue défavorable à ces différentes procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

b. Autres litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, Nexans estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par ses conseils externes :

- L'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le client, une société détenue par l'Etat chinois, avait contesté en 2009 les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution des travaux de protection. Nexans avait constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui avait permis de couvrir la transaction conclue avec le client début 2011 sur les travaux passés. A fin 2011, les travaux entrepris pour ce client étaient finalisés.

Un autre problème sur ce projet concernait le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. La réclamation de l'armée qui s'élevait à environ 7 millions d'euros avait été résolue courant 2010.

Enfin, un différend avec ce même sous-traitant est toujours en cours à fin juin 2012, celui-ci réclamant le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. Nexans réclame de son côté au sous-traitant le remboursement des préjudices (y compris retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage, dont le calendrier devrait amener à une décision en 2013.

- La normalisation progressive de la situation politique des principaux pays sur lesquels le Groupe est engagé en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, l'absence de dommage matériel sur les câbles entreposés localement et la volonté de procéder à un redémarrage progressif des activités dans cette zone géographique, ont conduit le Groupe à reprendre, sur le second semestre 2011, une provision qu'il avait enregistrée sur le premier semestre de la même année, Nexans estimant ne plus être exposé à un risque significatif à la fin de l'exercice 2011.

Ces éléments étant précisés, le risque lié aux évolutions politiques, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, et leurs éventuelles conséquences sur l'exécution des contrats significatifs conclus dans ces zones perdure.

(3) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

- Le Groupe avait identifié fin 2010 qu'une de ses unités de production avait livré des câbles destinés à la marine militaire US (Navy) et d'autres clients gouvernementaux américains sans les avoir au préalable testés de façon exhaustive. Certains de ces câbles ne rempliraient pas l'ensemble des spécifications requises par le client. Nexans avait de ce fait comptabilisé dès fin 2010 une provision dont le montant reste non significatif au 30 juin 2012 comme au 31 décembre 2011, pour couvrir le rappel des produits non encore intégrés dans les bateaux/vaisseaux, les actions correctives qui pouvaient être nécessaires et les réclamations limitées reçues des clients. Nexans a volontairement informé la Navy de ces faits ainsi que le Bureau de l'« Inspector General ». Le Groupe a soumis, à son initiative, au second semestre 2011 un rapport sur ces faits et circonstances aux autorités américaines mais ne peut se prononcer sur la possibilité de sanctions financières que le Bureau de l'« Inspector General » pourrait décider, ni le cas échéant, le montant de ces dernières. Dans ce contexte, aucune provision n'a été comptabilisée à ce jour pour couvrir une éventuelle amende.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2012 et 31 décembre 2011 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation de Nexans, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

c. Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figure la vente de câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant de harnais les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale de Nexans n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Ce dernier aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale de Nexans a estimé que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et la filiale de Nexans a été impliquée dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabricant de harnais, et le fait que cette non-conformité est la cause du défaut allégué, ce que le fabricant de harnais et la filiale de Nexans ont réfuté. L'expert désigné par le tribunal a rendu son rapport en 2012, dont les conclusions sont néanmoins contestées par la filiale de Nexans ; le tribunal n'a pas encore rendu sa décision. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui aurait concerné environ 350 000 câbles et commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié par Nexans à l'assureur de l'époque, qui est impliqué dans toutes les étapes.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

Note 16. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement matériel postérieur à la clôture n'est à signaler.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2012

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Aux actionnaires

Nexans

8-10, rue du Général Foy
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Société Nexans, relatifs à la période du 1er janvier 2012 au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Enquêtes de concurrence » des notes 2.e. et 15 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui fait état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre Groupe.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux Comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 24 juillet 2012

PricewaterhouseCoopers Audit



Éric Bulle
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2012

Paris, le 24 juillet 2012

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2012, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Les comptes consolidés résumés relatifs au premier semestre 2012, présentés dans le rapport financier semestriel, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 40 et 41 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Enquêtes de concurrence » des Notes 2.e. et 15 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre Groupe ».



Frédéric Vincent
Président-Directeur Général

Expert mondial de l'industrie du câble, avec 25 000 collaborateurs dans 40 pays, Nexans développe des solutions de câblage pour les infrastructures, l'industrie, les bâtiments et les réseaux privés. L'énergie et les transports sont au cœur de son développement. Orientation clients, excellence opérationnelle, innovation, responsabilité, engagement : les équipes de Nexans apportent à leurs clients des compétences, des solutions et des services qui font la différence en termes de performances, de sécurité, d'efficacité énergétique et de respect de l'environnement.

En 2011, Nexans a réalisé des résultats opérationnels solides dans un environnement exigeant et continué à investir pour sa croissance future. Le Groupe poursuivra en 2012 l'ensemble de ses initiatives prises en 2011.

www.nexans.com

 Nexans